

Projet éolien d'Enfonvelle (52)



Depuis la D170 au sud du lieu-dit Moulin de l'Achat

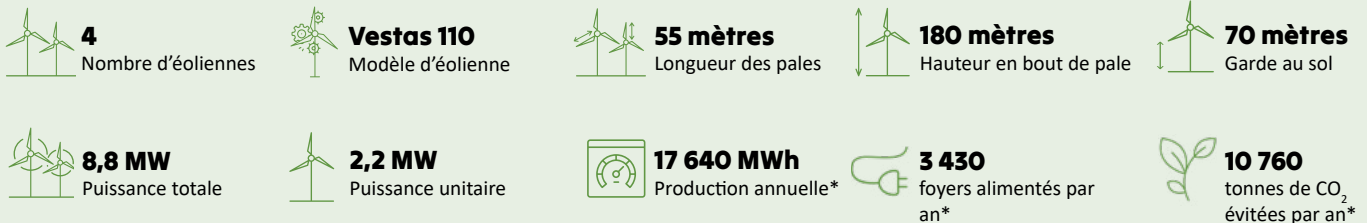
Lettre d'information n°3

Mai 2026

Depuis la précédente lettre d'information, distribuée en mars 2024, les études de développement du projet éolien d'Enfonvelle se sont poursuivies. Le projet de 4 éoliennes a été légèrement revu afin de l'adapter à de nouvelles préconisations environnementales et d'alléger les contraintes militaires. Celui-ci a été présenté dans un nouveau **dossier de demande d'autorisation environnementale, déposé en novembre 2025** à la préfecture de la Haute-Marne.

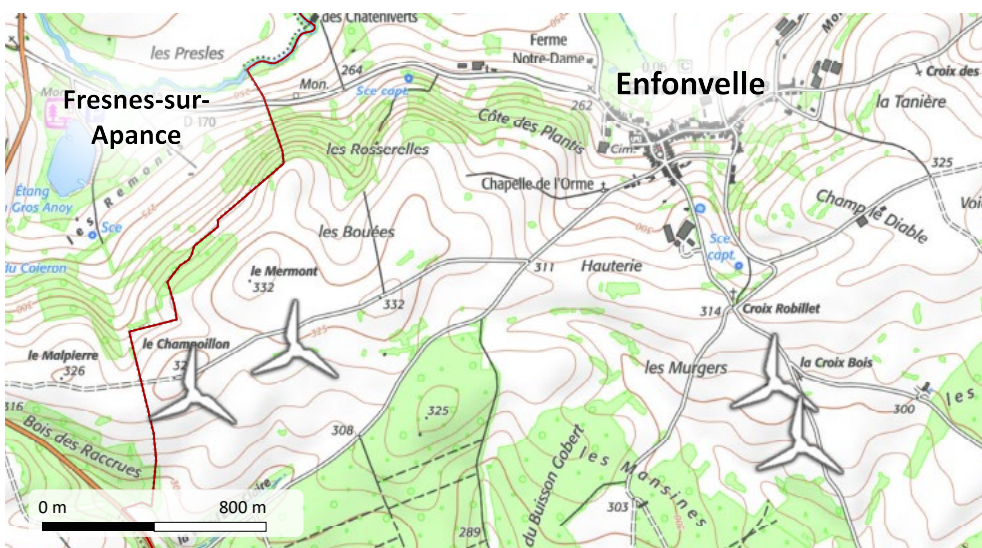
Cette lettre a pour objectif de vous présenter les caractéristiques du projet éolien d'Enfonvelle (implantation, modèle d'éolienne, retombées économiques) et les dates de la **consultation du public** par voie électronique qui aura lieu **du 18 mai au 19 août 2026**.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES





* Données prévisionnelles

IMPLANTATION DES ÉOLIENNES



Légende

-  Eolienne du projet
-  Limite communale

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DU PARC ÉOLIEN

L'implantation de 4 éoliennes de 2,2 MW générera des retombées économiques locales pour le territoire pendant toute la durée d'exploitation :

46 000 €

**par an pour la commune
d'Enfonvelle**

36 000 €

**par an pour la Communauté de
communes des Savoir-Faire**

22 000 €

**par an pour le département
de Haute-Marne**

CONSULTATION DU PUBLIC

La loi « Industrie Verte » du 23 octobre 2023 a réformé la phase d'instruction des demandes d'autorisation :

- **Les phases d'examen et de consultation** : l'instruction des dossiers par les services de l'État, les consultations obligatoires des différentes instances et la participation du public sont désormais menées simultanément, et ce dès le dépôt du dossier complet.
- **Une procédure encadrée** : La nouvelle procédure reste encadrée par un commissaire enquêteur ou, si nécessaire, par une commission d'enquête. Ce dernier s'assure des modalités d'information et de participation du public mis en place par le porteur du projet.
- **Durée** : La consultation publique s'étend désormais sur une période de trois mois :
 - Deux réunions publiques seront organisées durant cette période, pour l'ouverture et la clôture de la consultation du public,
 - Un **site internet spécifique** au projet est mis en place pour faciliter l'accès du public à la participation et aux informations relatives au projet : <https://www.registre-numerique.fr/eolien-enfonvelle>

La consultation du public aura lieu du **18 mai au 19 août 2026**.

La réunion publique d'ouverture aura lieu le **mardi 26 mai 2026 de 17h à 19h à la Mairie d'Enfonvelle**.

Retrouvez toutes les
informations sur le site
internet dédié :



**enfonvelle-52.
parc-eolien-jpee.fr**



Producteur indépendant français d'énergie 100 % renouvelable



Fondé en 2004, JP Energie Environnement (JPee) développe, finance, construit, exploite et assure la maintenance de parcs éoliens et de centrales photovoltaïques en France. L'entreprise intervient également dans la construction de centrales solaires pour compte de tiers en autoconsommation individuelle et/ou collective, et poursuit des projets de stockage par batterie.

En juin 2023, JPee a ouvert son capital à la Banque des Territoires à hauteur de 34 %. Avec une puissance installée en janvier 2026 de 628 MW (18 parcs éoliens et 71 centrales solaires), JPee est l'une des principales sociétés françaises indépendantes d'énergies renouvelables. JPee porte aussi 345 MW en construction ou prêts à l'être, et détient un portefeuille de projets en développement de plus de 2,5 GW.

Entreprise à mission depuis 2024, JPee a inscrit sa raison d'être dans ses statuts : « Agir collectivement pour un avenir désirable en transformant le modèle énergétique au cœur des territoires ».

Chiffre d'affaires 2025 : 80,9 millions d'euros (vente d'électricité)

Production 2025 : 863 000 MWh, l'équivalent de la consommation annuelle de 380 000 personnes